

DIRECTION de l'ENVIRONNEMENT,
de l'AMÉNAGEMENT et du LOGEMENT

SERVICE des INFRASTRUCTURES, SECURITE et
TRANSPORTS
EDUCATION et SECURITE ROUTIERES

ARRÊTÉ N° 2020/DEAL/SIST/ESR/212

du 28/07/2020

Portant dérogation individuelle de courte durée à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes (application de l'arrêté ministériel du 02 mars 2015)

Le Préfet de Mayotte
Délégué du Gouvernement
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu loi organique n°2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

Vu le Code de la Route

Vu le code des transports ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au code de la voirie routière ;

Vu la loi n°2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

Vu le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment à l'organisation et mission des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (CHAPITRE 2) ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet Mayotte, délégué du Gouvernement ;

VU le décret du 10 juin 2020 portant nomination de Claude VO-DINH, sous préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

Vu l'arrêté ministériel du 02 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté n° 2012-757 du 24 septembre 2012 modifiant l'arrêté 2011-111 portant organisation de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de Mayotte (DEAL) ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 portant attribution de fonctions de M. Stéphane LE GOASTER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur par intérim à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/DEAL/247 du 30 avril 2020 portant délégation de signature à M. Stéphane LE GOASTER, directeur par intérim à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°09-SG-DEAL du 20 mai 2020 portant subdélégation de signature.

Vu l'arrêté n° 2020/SG/395 du 02 juillet 2020 portant délégation de signature à M. Claude VO-DINH, sous préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;

Vu la demande d'autorisation de la société ETPC déposée le 24 juillet 2020 visant à faire circuler des camions les vendredi 31 juillet et samedi 15 août 2020 pour rattraper le retard pris suite au COVID 19 en assurant ainsi la livraison des matériaux de BTP et les engins de chantier;

Considérant que la circulation des camions et véhicules articulés de la société ETPC les vendredi 31 juillet et samedi 15 août 2020 est indispensable pour assurer ainsi la livraison des matériaux de BTP et les engins de chantier.

Sur proposition du chef de l'Unité Éducation et Sécurité Routières de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement ;

ARRETE

Article 1 :

Dérogation accordée:

Afin de pouvoir assurer la livraison des matériaux de BTP et les engins de chantier, les entreprises **ETPC et COLAS** sont exceptionnellement autorisées à faire circuler les vendredi 31 juillet et samedi 15 août 2020 les véhicules dont les immatriculations figurent sur la liste jointe.

Validité de la dérogation : le vendredi 31 juillet 2020
le samedi 15 août 2020

Trajet autorisé : tout le réseau de Mayotte;

Nature du transport : matériaux de BTP et engins de chantier

Article 2 :

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation ;

Article 3 :

Le délai de recours est de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté ;

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Mayotte (Réglementation) ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Mayotte (DGS) ;
- Monsieur le Directeur de la DEAL ;
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Mayotte ;
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique de Mayotte ;
- Monsieur le Chef de la Subdivision Territoriale de la D.E.A.L de Mayotte ;
- Mesdames et Messieurs les maires des communes de Mayotte;
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Mayotte ;
- Monsieur le Directeur de la DIECTE.

De plus un exemplaire sera adressé à Monsieur TSIGOY BEN SALIMINI, représentant des sociétés ETPC et COLAS (tél : 0639 69 21 06) , pour exécution et pour être présenté à toute réquisition.

Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe du SIST

Annick GIRAUDOU



N° IMMAT. (CG champ A)	MARQUE (CG champ D1)	TYPE (CG champ D2)	PTAC/PTRA (CG champ F2/F3)	Dte limite Cont -Tech
DR-076-XK	MAN	CAMION TOUPIE	32,000	17/07/21
FC-718-JN	WIELTON	SEMI REMORQUE BENNE	38,000	29/04/21
FE-796-WM	MAN TGS	8X4 BENNE	32,000	20/04/21
FE-085-WY	NURSAN	CITERNE A CIMENT NURSAN	42,000	20/05/21
DP-307-DN	MAN	CAMION 6X4 BENNE 26T	26,100	17/05/21
BG-672-RR	KERAX	CAMION 4X2 BENNE-19T	19,000	17/05/21
CQ-060-GG	KERAX	CAMION TOUPIE	32,000	17/05/21
DP-236-DN	MAN	CAMION 6X4 BENNE 26T	26,100	03/05/21
EL-271-HG	MAN	CAMION AMPLIROLL	32,000	23/04/21
BG-989-WB	KERAX	CAMION 4X2 BENNE-19T	19,000	28/05/21
EM-915-DK	MAN	CAMION TOUPIE 8X4	32,000	19/05/21
CA-734-JV	MAN	RAVITAILLEUR GASOIL	19,000	19/05/21
CA-824-JV	IVCO	PORTEUR 4X4<12T	5,500	19/07/21
ED-388-PS	KERAX	CAMION GRUE TARRIERE	19,000	24/06/21
EX-916-HY	MAN	TRACTEUR ROUTIER 4X2	19,000	20/05/21
EX-654-DX	WIELTON	SEMI REMORQUE BENNE	38,000	25/05/21
EL-852-DC	MAN	TRACTEUR ROUTIER 4X2	19,000	16/07/21
EX-576-DX	WIELTON	SEMI REMORQUE BENNE	38,000	20/05/21
FG-464-XC	KERAX	CAMION 6X4-REPADEUS	19,000	08/08/20
BZ-897CG	MAN	CAMION 6X4 PLAT GRUE	32,000	10/06/21
FG-673-RG	MAN	CAMION 8X4 AMPLIROLL	32,000	10/06/21
FG-412-RG	MAN TGS	TRACTEUR ROUTIER 4X2	19,000	08/06/21
FG-256-RG	MAN TGS	TRACTEUR ROUTIER 4X2	19,000	25/05/21
EL-112-DD	MAN	TRACTEUR ROUTIER 4X2	19,000	10/06/21
EL-925-DC	MAN	TRACTEUR ROUTIER 4X2	19,000	14/06/21
ED-527-PS		REM. PORTE TOURET	8,000	21/07/21
DP-424-DN	MAN	CAMION 6X2 BENNE-26T	26,100	01/07/21
DS-596-TG	RENAULT K	CAMION 6X4 BENNE-26T	26,000	05/07/21
DC-724-KF	RENAULT dxi	TRACTEUR 6X4	26,000	19/08/20
EN-527-NB	LOUAULT	PORTE ENGIN	38,000	19/07/21
FH-888-PD	KASSBOHRER	SEMI REMORQUE PLAT	38,000	02/07/21
EA-150-TT	KERAX	CAMION GRUE 10T-4X2	10,000	05/07/21
EN-903-RB	LOUAULT	SEMI REMORQUE PLAT	38,000	09/08/20
DP-062-CT	MAN	CAMION 6X4 BENNE 26T	26,100	16/07/21
DM-144-HM	MAN	8X4 BENNE	32,000	19/07/21
DS-813-TG	RENAULT K	CAMION 6X4 BENNE-26T	26,000	16/07/21
DG-665-AF	KERAX	TRACTEUR 6X4	26,000	20/08/20
DG-761-AF	LOUAULT	PORTE ENGIN	38,000	20/07/21
DM-167-HM	MAN	8X4 BENNE	32,000	17/07/21
DP-556-DN	MAN	CAMION 6X4 BENNE-26T	26,100	20/07/21
DS-748-TG	RENAULT K	CAMION 4X2 BENNE-19T	19,000	21/07/21
DS-713-TG	RENAULT K	CAMION GRUE 19T-4X2	19,000	21/07/21
DN-475-SE	MAN	CAMION GRUE 19T-4X4	13,000	23/07/20
DS-657-TG	RENAULT K	CAMION GRUE 19T-4X2	19,000	28/07/20
8142-AD-976	MAN	CAMION 4X2 BENNE-19T	19,100	29/07/20
DP-370-ND	MAN	CAMION 6X2 BENNE-26T	26,100	01/08/20
DK-668-SE	KERAX	RAVITAILLEUR GASOIL	19,000	07/08/20
192-Q-976	KERAX	CAMION CITERNE A EAU	26,000	08/08/20
DH-646-VQ	MAN	CAMION 6X4 BENNE-26T	26,100	12/08/20
DM-606-WD	MAN	CAMION 6X4 BENNE-26T	26,100	12/08/20
DP-480-DN	MAN	CAMION 6X2 BENNE-26T	26,100	18/08/20
DH-608-VQ	MAN	CAMION 6X4 BENNE-26T	26,100	18/08/20
EZ-643-VM	MAN	CAMION 8X4 PLATEAU	32,000	20/08/20
EZ-298-VM	MAN	CAMION 8X4 AMPLIROLL	32,000	20/08/20